



Bien vivre à Vernouillet.
Association loi 1901 n° W783004077.
J.O. officiel du 22/12/ 2012 : N°1579.
11 impasse Decaris. 78540 Vernouillet.
www.bien-vivre-a-vernouillet.org

Vernouillet, 20 novembre 2014.

Objet : Finances et voie de contournement.

Madame, Monsieur l'élu(e) de l'équipe majoritaire,

1^{ère} partie – finances de la Ville.

Une réunion publique est organisée par la municipalité le jeudi 27 novembre au lendemain du conseil municipal. La publication des chiffres concernant les enjeux financiers nous amènent à vous faire les remarques suivantes :

1 - la situation financière de la ville était déjà parfaitement connue depuis longtemps.

La plupart des chiffres de cette publication étaient présents dans nos lettres d'informations, principalement la n°5 en janvier 2014, et ces chiffres ont été utilisés par l'équipe de Mr NEY et votre équipe pendant la campagne électorale.

Nous les avons expliqués en détail à une réunion avec le candidat Mr Pascal Collado et une partie de votre équipe pendant cette même campagne.

Une analyse pertinente des budgets municipaux était donc déjà possible au début de l'année 2014.

Nous en avons de nouveau parlé à notre réunion du 9 mai entre les membres du bureau de notre association, Mr le Maire Pascal Collado et la 1^{ère} et 3^{ème} adjointe.

Il nous paraît curieux que la municipalité est attendue 6 mois pour reconnaître cette situation.

2 - la prévision du budget 2014 était sans surprise.

A la présentation du budget prévisionnel 2014 par l'ancienne municipalité, nous avons souligné à la fin du conseil qu'il ne reflétait pas la réalité et qu'il manquerait quelques centaines de milliers €.

Les membres de votre équipe étaient présents à ce conseil et donc parfaitement au courant.

Les mauvaises surprises étaient à prévoir et le montant total relativement facile à estimer !

3 - le manque de 500 000 € pour le fonctionnement.

Sans entrer dans le détail, nous vous rappelons qu'au conseil municipal de fin JUIN en validant les comptes 2013, **vous avez voté le transfert de près de 500 000 € de la section de fonctionnement à l'investissement.**

Ce transfert était donc une erreur, d'autant plus si cette somme est partie dans le tombeau des danaïdes de l'école de musique. **Nous avons pourtant signalé à Mr le Maire et à ses 2 adjointes au cours de la réunion du 9 mai**, les irrégularités du marché public, le manque de compétences et d'assise financière de l'architecte et l'extrême difficulté à finir ce chantier entre-autre !

4 – Une enveloppe de 100 000 €/an est disponible : les indemnités des élus.

Les réduire ou les supprimer étaient un des points que nous avons soulevé à la réunion du 9 mai.

Mais Mr le Maire Pascal Collado nous a répondu que tout travail mérite salaire.

Nous vous rappelons donc que des indemnités ne sont pas des salaires et qu'en période budgétaire difficile, les élus doivent être les premiers à faire des efforts.

2^{ème} partie – la voie de contournement et les recours administratifs.

A partir de l'arrêté de cessibilité (expropriation) envoyés aux propriétaires du 18 septembre 2014, **les recours contre l'annulation de cet arrêté et contre cette DUP sont encore possibles !**

En voici un des principaux éléments juridiques :

« Ainsi, le propriétaire exproprié ou ses ayants droits peuvent, dans le cadre d'un recours visant l'arrêté de cessibilité, invoquer l'illégalité de la DUP, même deux mois après la publication de cette dernière, c'est-à-dire après expiration du délai contentieux en matière d'annulation des actes ».

www.cliquedroit.com/comment-contester-la-phase-administrative-de-la-procedure-d-expropriation-c24-f155.html

Pourtant, en écrivant que les recours sont finis, la municipalité dans l'article page n°13 du dernier magazine de la ville, le conseil général sur son site Internet et Mr Tautou à son conseil municipal, induisent en erreur les propriétaires pour les empêcher de défendre leurs droits !

IL est heureux que l'ADIV Environnement et notre association suivent ce dossier avec précision et informent **les propriétaires de leurs droits et les Vernoliens et Vernolitains de la situation.**

Par contre, ces recours ne sont pas suspensifs mais le Conseil général commencera-t-il les travaux avec des recours non purgés ?

Avec Mr le Maire, vous avez tous la capacité « politique et juridique » pour arrêter ce projet. Agissez pour la qualité de vie de la majorité des Vernolitains « tout naturellement » !

Nous vous rappelons que nous avons demandé une délibération et une modification simplifiée du PLU pour étendre la ZAP, zone agricole protégée. **Nous demandons la possibilité pour les Vernolitains de poser des questions avant son vote et également à la fin du conseil.**

Conclusion

Vous pouvez nous joindre si vous souhaitez plus d'explications sur n'importe quel dossier.

Nous tenons à votre disposition les documents nécessaires à leur bonne compréhension.

Il vous est possible sur simple demande d'obtenir notre compte-rendu de la réunion du 9 mai.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'élu(e) toutes nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Grenier, Président 06.76.00.56.95